Pouvoir, vote par correspondance & communications électroniques

Toutes les mentions sont obligatoires.

À nous retourner : immeuble SITEC, 344 carrughju Jean Femenia, 20200 Bastia ou apj@femuqui.com

Identification actionnaire									
Je soussigné(e)									
Demeurant (adresse complète)									
Ayant pour adresse électronique									
Confirmant mon adresse électronique									
Ayant pour coordonnées téléphoniques (mobile)									
Propriétaire de * actions de la Société FemuQuì S		actionnaire*		,					
*En cas de besoin pour les obtenir, contactez FemuQuì Ventures apj@femuqui.com 04	95315946								
Ordre du jour Déclare avoir été convoqué(e) à l'Assemblée générale ordinair	re des actionnaires	s de la Société	á gui sa tiand	Ira la samadi 5					
octobre 2024, à 14h15, chez Hôtel Basgi Basgi, lieu-dit Tettola,									
	, 2021/ Sall Fluie	rizu, a i ellet di	a deliberer Sui	r i orare du jour					
suivant (le texte des résolutions figure dans les rapports) :									
1ère résolution : Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 s 2ème résolution : Approbation des comptes 2023 et quitus au Pr 3ème résolution : Affectation du résultat 4ème résolution : Approbation des conventions réglementées 5ème résolution : Pouvoir pour les formalités.		l d'administratio	on et au Direct	teur général					
Vote par correspondance ou pouvoir Déclare souhaiter m'exprimer grâce au moyen suivant (veuillez c	hoisir une seule op	tion parmi les d	deux proposée	<u>es)</u> :					
Option 1 : JE DONNE POUVOIR ¹	Option 2 : JE VOTE PAR CORRESPONDANCE ²								
Afin de délibérer sur l'ordre du jour, et, en conséquence, assister à	Résolution	Oui	Non	Abstention					
cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et	1 ère								
délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les	2 ^{ème}								
questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres	3 ^{ème}								
pièces et généralement faire le nécessaire, je choisis de donner	Əme	_		_					
pouvoir (signez dans l'encadré vert ci-dessous sans remplir	1 '								
<u>l'option 2</u>): □ Au président de la Société	5 ^{ème}								
□ À une personne de mon choix (nom, prénom et adresse) :									
The personne de mon choix (nom, prenom et auresse) .	Amendements et	résolutions nouv	elles (choix unic	nue) ·					
				,					
Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer à la majorité pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'Assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.									
					Fait à :*, Le :	*, Signature ³ :			
	<i>.</i>								
Communication: J'autorise expressément la société FemuQuì S.A. (i) à me convoqu (ii) plus généralement à m'adresser par voie électronique tout élément articles R. 225-67, R. 225-68, R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236 Je refuse ce mode de communication et demande le maintien de l'éfait à :*, Le :	er à ses assemblées ou document lui per -3 du Code de comn envoi postal.	rmettant de satis							
¹ Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actio	nnaire. Pour toute procu	ıration d'un actionn	aire sans indicatic	on de mandataire, le					

¹ Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée générale émet un vote favorable aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

par le mandant.

² Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans des conditions de délai fixées par décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

³ Dans le cas d'une indivision la signature de l'ensemble des indivisaires est obligatoire.